

 <p>8728 93 avenue Edmonton-AB-T6C 1T8 780-468-6934</p>	<p>Référence : Page 1/11</p> <p>Section : Administration</p> <p>Objet : Plan de réouverture des garderies et services de garde pendant/après la pandémie de COVID-19</p> <p>Adopté : 19 mai 2020 Date de révision : 8 juillet 2020</p>
---	---

1. PRÉAMBULE

Pour s'assurer entièrement de la sécurité, de la santé des enfants, des familles, du personnel de nos centres et des personnes de notre communauté, nous avons préparé un plan de réouverture qui suit les directives du Ministère de Children's Services et de Alberta Health Services.

2. OBJECTIFS

- Phase 2 : Rouvrir le CEPP Gabrielle-Roy (toutes les classes)
- Rouvrir graduellement et de façon responsable nos garderies et services de garde afin de limiter le risque d'infection et la portée du coronavirus.
- Dans tous les cas de réouverture, la facturation aux parents se fera au prorata des journées du mois.

3. DESCRIPTIF

Il y a 3 phases de réouverture. **La phase 1** a débuté le 14 mai 2020 et **la phase 2** a débuté le 12 juin 2020.

Dans les phases de réouverture du plan ministériel, seules les garderies, les programmes avant/après l'école, les prématernelles et les camps de jour peuvent rouvrir et doivent suivre les mêmes standards que les programmes de garderie actuellement ouverts pour les travailleurs des services essentiels. La durée de chaque phase se fait en consultation avec Alberta Health Services (AHS).

Des modifications dans le plan du programme - incluant les protocoles de maladie, de pratique sécuritaire, de lavage des mains, de nettoyage, de désinfection, de capacités, de présences dans le centre - ont été apportées afin de répondre aux nouvelles directives ministérielles.

Les recommandations actuelles sont de garder une distance physique de 6 pieds ou 2 mètres lorsque cela est possible. Bien qu'il soit sous-entendu que prendre soin des enfants ne permet pas une séparation de 2 mètres, il est recommandé de maintenir cette distance dans la mesure du possible (par exemple, le personnel doit essayer de maintenir un espace de 2 mètres entre eux).

Référence :

<https://www.alberta.ca/assets/documents/covid-19-relaunch-guidance-daycare-out-of-school-care.pdf>

4. SÉLECTION

4.1 Sélection des familles pour la réouverture

Les étapes de sélection :

1. Un éducateur qui retourne au travail et qui a besoin d'un service de garde pour ses enfants ;
2. Une famille dont les deux parents travaillent ou sont aux études, ou monoparentale dont le parent travaille ou est aux études ;
3. L'âge de l'enfant- selon le nombre de places ouvertes dans son groupe d'âge ;
4. La fratrie (selon les disponibilités) ;
5. Besoin d'un service à temps plein ;
6. Premier arrivé, premier servi.

La liste d'inscrits est réévaluée tous les jours jusqu'à la veille de la date d'ouverture.

Dans tous les cas:

- Les familles ne désirant pas un retour pour la phase 1 pourront garder leur place sans frais et sans risque de la perdre et ce, jusqu'au 1 août 2020. Les familles recevront de nouvelles directives concernant les possibilités de retour au centre pour l'automne au cours du mois d'août ;
- Au fur et à mesure que le Ministère de *Children's Services* approuve l'augmentation du nombre d'enfants par classe, les familles seront contactées en respectant les priorités établies ci-haut ;
- Dans l'éventualité où une famille décide de retirer son enfant durant les phases progressives de réouverture, elle pourra réserver sa place pour le futur sans pénalité. Par contre, nous ne pouvons garantir quand une prochaine place sera disponible ;
- Toute famille désirant retirer son enfant de manière définitive doit aviser le responsable des inscriptions par courriel et en respectant les délais tel qu'indiqué dans le manuel des parents.

5. PROCÉDURES

5.1 Fonctionnement général

La capacité maximale par classe dans la phase 2 est de 30 personnes par groupe (enfants et personnel inclus). Pour le service de garde d'été, la capacité est de 24 personnes.

Toutes les salles de classe sont ouvertes.

Les familles reçoivent un courriel les informant dans quel groupe leur enfant sera, dès que les familles contactées ont confirmé leur retour.

Les enfants sont assignés à une classe et ne changent pas de groupe.

5.2 Masques

- L'utilisation des masques et des gants n'est pas requise selon Alberta Health Services. Le personnel peut porter un masque si cela les rassure.

- Il est recommandé de porter un masque lors d'interactions directes avec l'enfant sur une période prolongée (ex: lors des repas, lors des changements de couche).
- L'employé qui accueille les familles à leur arrivée doit porter un masque.
- De plus, les employés qui interagissent dans différentes classes, doivent porter un masque et se laver les mains avant d'entrer et avant de sortir de chaque classe (remplaçants pour les pauses, éducateurs volants, coordonnateurs, employés d'entretien).
- Aussitôt enlevé, le masque doit être jeté dans une poubelle avec un couvercle.

5.3 Maladies

Conformément aux directives d'AHS, nous devons refuser tout enfant ou membre du personnel développant des symptômes de rhume ou d'autres symptômes liés à la COVID-19 jusqu'à ce qu'il soit testé. Si les résultats sont négatifs, la personne est autorisée à revenir lorsque les symptômes se sont améliorés.

Sachez qu'**aucune exception ne sera accordée**. Aucun enfant et aucun éducateur ne sera accepté au centre s'il présente des symptômes.

- Pour un enfant souffrant d'allergies ou d'asthme dont les symptômes sont similaires à ceux d'un rhume, les parents doivent présenter les résultats du test COVID-19 (négatif) avant de pouvoir ramener l'enfant au centre.
- Si un enfant commence à présenter des symptômes au centre, il est alors isolé dans une salle séparée et le parent est avisé de venir le chercher immédiatement. Si aucune salle n'est disponible, une distance de minimum 2 mètres doit être assurée entre l'enfant malade et les autres enfants.
- Si l'enfant est jeune et a besoin de soins directs, l'éducateur doit porter un masque en continuant de s'occuper de l'enfant en attendant l'arrivée des parents. L'éducateur doit se laver les mains et éviter tout contact avec les sécrétions respiratoires de l'enfant.
- Les jouets, le matelas, et tous les items que l'enfant a utilisé pendant la période d'isolation devront être désinfectés aussitôt que l'enfant sera parti. L'éducateur devra se laver les mains avant et après la désinfection.
- Concernant le matériel qui ne peut pas être nettoyé et désinfecté comme les livres et les casse-têtes en carton, ils devront être retirés du centre et devront être mis en quarantaine et scellés pour 10 jours.
- Chaque parent doit vérifier la température de son enfant à la maison avant de se présenter au centre. Par respect pour les autres familles, veuillez garder vos enfants ayant des symptômes de grippe même si ceux-ci sont faibles.
- Les éducateurs devront vérifier la température de chaque enfant lors de son arrivée.
- Les températures normales sont :
 - Bouche : 35.5-37.5°C ; (95.9-99.5°F)
 - Sous bras : 36.5-37.5°C ; (97.7-99.5°F)
 - Oreille : (non-recommandé pour les bébés) : 35.8-38.0°C ; (96.4-100.4°F)

5.4 Cas de COVID-19 au centre

Tout programme lié à un cas confirmé ou probable de COVID-19 doit fermer pendant au moins 72 heures afin de permettre un suivi de AHS. Suite à leur visite, AHS doit agir selon les

recommandations. Dans le cas où 2 enfants ou plus sont identifiés avec des symptômes de la COVID, le programme doit suivre le protocole de *outbreak*.

De plus, dans le cas où un membre du personnel (éducateur ou coordonnateur) est testé positif à la COVID-19, il doit rester à la maison pour une période de confinement de 14 jours.

Dans le cas où un parent est testé positif à la COVID-19, il doit en informer le centre immédiatement. De plus, il doit rester à la maison pour une période de confinement de 14 jours et garder son enfant avec lui.

Aucun contact avec le centre n'est possible. Les effets personnels de l'enfant sont renvoyés à la maison par le centre.

5.5 Voyage

- Les familles sont encouragées à éviter de voyager. Si une famille décide de voyager à l'extérieur du Canada, elle doit informer le centre et s'isoler pendant 14 jours à son retour. Si des symptômes de Covid-19 se déclarent durant la période de confinement, la famille doit fournir les résultats (négatifs) du test avant de pouvoir retourner au centre.

5.6 Capacité

- Les programmes peuvent opérer sans limite de capacité. Cependant, chaque salle ne peut contenir plus de 30 personnes, incluant les enfants et le personnel.
- Une garderie, un programme avant/après l'école, et un service de garde peuvent fonctionner tant qu'ils sont capables de maintenir la séparation entre les programmes (*entrées/sorties séparées, toilettes et espaces communs*) et suivre toutes les exigences de santé, y compris la taille du groupe.
- Les programmes qui utilisaient des séparateurs, des demi-murs ou des barrières temporaires pour diviser une pièce, ne pouvaient pas utiliser leur salle pour plus de 10 personnes pendant la phase 1. Dans la phase 2, ces programmes peuvent utiliser des séparateurs, des demi-murs ou des barrières temporaires pour diviser une pièce et utiliser cette salle pour plus de 10 personnes à condition que les groupes ne se mélangent pas.
- Le respect du ratio est recommandé, mais il est possible d'offrir de la flexibilité pour accommoder les parents (jumeler les frères et/ou des enfants des âges appropriés, comme 2 bébés avec 4 enfants de 2 ans ou enfant de garderie avec enfants d'âge scolaire si cela est raisonnable).

5.7 Présence dans le centre

La responsable de l'accueil :

- L'accueil se fait à l'entrée du centre. Un éducateur est responsable de conduire votre enfant dans sa salle de classe et de le conduire à la sortie lors de son départ.
- La température de l'enfant est prise par l'éducateur chaque matin à l'entrée dès son arrivée. Si l'enfant a de la fièvre, il doit repartir avec ses parents.
- L'éducateur pose les questions indiquées dans le questionnaire de dépistage de AHS chaque matin.
- Afin d'éviter la propagation de microbes et virus, le système EZCare n'est pas utilisé pendant la phase 1 et 2 du plan de réouverture. L'éducateur présent à l'accueil et au départ de votre enfant remplit les feuilles de présence à la main.

Responsabilité des parents :

- Chaque parent doit vérifier la température de son enfant à la maison avant de se présenter au centre.
- Les parents peuvent déposer leurs enfants entre 7 h et 9 h et venir les chercher de 16 h à 18 h. Les familles sont priées de soumettre leur horaire d'arrivée/de départ à l'avance et d'aviser le centre immédiatement de tout changement. Cela nous aidera à échelonner les heures d'accueil et de départ, et à respecter la distanciation sociale entre les familles.
- Afin de maintenir une distanciation sociale correcte, l'éducateur à l'accueil ne laisse entrer qu'une famille à la fois dans le centre. Les familles devront attendre dans les paramètres de sécurité indiqués à l'extérieur.
- Un seul parent doit se présenter au centre pour déposer ou chercher son enfant. Il est fortement recommandé pour la phase 1 que ce soit le même parent en tout temps. De plus, il ne doit pas être accompagné par un autre membre de la famille (sœur, frère, grand-mère, etc.)
- Seuls les enfants et le personnel affecté sont autorisés dans les salles de classe.
- Les enfants de même famille qui sont jumelés entre deux programmes doivent utiliser la même entrée. Par contre, ceux qui ne pourront pas être jumelés doivent respecter les consignes de leurs programmes respectifs. (p. ex.: un enfant de 9 ans du service A/A l'école entre par l'entrée dédiée à ce groupe tandis que son frère est conduit indépendamment par le parent à l'entrée dédiée à son groupe).
- Les personnes indiquées dans les contacts d'urgence ne sont pas acceptées dans la phase 1, la phase 2, et la phase 3 du plan de réouverture.
- Les bénévoles et les visiteurs non-essentiels ne sont pas acceptés dans le centre.

5.8 Communication et contact

- Il n'y a pas de contact entre l'éducateur du groupe et le parent puisque qu'un autre employé est chargé de l'accueil et du départ de l'enfant.
- Les cahiers de communication ne sont pas remplis afin d'éviter leur manipulation par diverses personnes.
- La communication entre les éducateurs et les familles se fait par téléphone, courriel ou vidéo conférence. Vous devrez préciser ce qui vous convient en communiquant avec le coordonnateur du centre.

5.9 Les objets personnels

Chaussures

Les enfants ont besoin d'une paire de chaussures d'intérieur qui reste au centre dans leur bac.

Les objets personnels de la maison ne sont pas autorisés au centre, mis à part les vêtements de rechange qui restent sur place, la boîte à diner, leurs chaussures et leur bouteille d'eau. Tout autre objet est refusé à l'accueil (appareils électroniques, jouets, livres, toutous...).

L'équipement médical nécessaire telles qu'une marchette, ou une chaise roulante etc. doivent être nettoyées et désinfectées à l'arrivée et au départ de l'enfant.

Les objets nécessaires tels que les couvertures du dodo restent au centre et sont lavés sur place 1 fois par semaine.

La crème solaire et le chasse-moustique sont fournis par le centre durant cette période. La marque et les spécifications vous sont données à titre informatif. Aucun produit fourni par les familles n'est accepté.

5.10 Protocole de lavage des mains

Lavage des mains des enfants et des employés

Les enfants doivent laver leurs mains avec du savon et de l'eau au moins 20 secondes lors des périodes suivantes :

- Lors de l'arrivée au centre et avant leur départ ;
- Après qu'ils soient allés à la salle de bain ;
- Après le changement des couches ;
- Avant de manger ;
- Lorsque les mains sont sales ;
- Après l'essuyage du nez ou la manipulation des mouchoirs sales ;
- Lorsqu'ils sortent et reviennent de l'extérieur.

L'utilisation d'alcool sanitaire n'est pas recommandée. Les éducateurs aident les enfants plus jeunes à laver leurs mains et supervisent les plus vieux pour s'assurer que le lavage se fait correctement.

L'utilisation d'alcool sanitaire (*hand sanitizer*) n'est pas à prioriser par le personnel éducateur lorsqu'ils sont à l'intérieur du centre. Un lavage de mains eau/savon est plus efficace.

Par contre, l'alcool sanitaire est recommandé si le savon et l'eau ne sont pas accessibles, lors de l'entrée et la sortie des classes tout comme lors de l'entrée et la sortie extérieure.

Il est recommandé de garder un récipient d'alcool sanitaire dans le sac d'urgence.

Ce produit doit être gardé loin de la portée des enfants.

5.11 Repas/collation : Directives pour les familles

- Les repas et les collations ne sont pas fournis par le centre ;
- Les parents doivent fournir un dîner et deux collations sans noix ;
- Les repas chauds doivent être dans un thermos ;
- Les parents doivent fournir les ustensiles et vaisselles pour les repas de leur enfant dans la boîte à dîner (la cuisine n'est pas accessible) ;
- Veuillez vous assurer que tout est étiqueté (contenants, etc.) ;
- Si un enfant est sans nourriture pour la journée, le programme fournit à l'enfant des accompagnements secs.

5.13 Repos

- Les pièces utilisées pour se reposer ou dormir nécessitent un espace suffisant, soit une superficie d'au moins 2,5 mètres carrés par enfant de moins de 6 ans.

5.14 Nettoyage/Désinfection

- L'équipement intérieur et extérieur doit être désinfecté entre l'utilisation par les différents groupes d'enfants ;
- Le personnel doit effectuer un nettoyage fréquent approfondi chaque jour ;
- Le personnel doit respecter les règlements concernant le nettoyage, la désinfection des objets et des surfaces fréquemment touchées conformément aux directives de AHS. Un registre du nettoyage sera rempli quotidiennement ;
- Tous les jouets portés à la bouche doivent immédiatement être retirés et désinfectés.

5.15 Matériel et jouets avec restrictions

- Les tables sensorielles (eau, sable, riz) et tout matériel à partager ne sont pas utilisés ; Par contre, des activités sensorielles individuelles sont acceptées ;
- La pâte à modeler n'est pas utilisée ;
- Tout matériel difficilement lavable ou désinfectable (morceaux de bois, matériaux naturels, carton, gland) doit être retiré de la classe ;
- Les jouets, peluches et coussins sont retirés.

5.16 Pratiques sécuritaires pour la planification d'activité

Les éducateurs doivent s'assurer que les activités proposées respectent les règlements de distanciation sociale, soit d'éviter le partage des surfaces et des objets fréquemment touchés par les mains.

Les activités offertes doivent absolument éviter d'attirer les regroupements.

Les routines et transitions doivent être planifiées pour ne pas créer d'embouteillage entre les enfants.

5.17 Activités extérieures

Toutes les sorties, excursions, événements sont reportés ou annulés.

Les centres sont encouragés à utiliser des alternatives pour les jeux extérieurs comme les promenades, les jeux supervisés dans les parcs verts (sans modules de jeux) ou dans les espaces ouverts sécuritaires.

Un seul groupe à la fois peut utiliser la cour de la garderie. Tout module de jeu doit être nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.

Plusieurs groupes peuvent sortir en même temps pour jouer sur le terrain de l'école, mais ils doivent être séparés les uns des autres en évitant de se retrouver au même moment dans l'entrée/la sortie.

5.18 Affichage des consignes et salutations

Comme mesures de prévention, des affiches sont apposées à l'entrée du centre ainsi que dans chacune des classes. Le but de ces affiches est d'expliquer les gestes et méthodes appropriées pour se laver les mains, en cas d'éternuement, etc.

Dans la mesure du possible, il faut éviter les salutations qui demandent de se toucher (les câlins, la bise, et les poignées de main). Il faut encourager les salutations créatives telles que les « air high five. »

5.19 Entente de service durant la réouverture progressive

Les parents et les employés doivent signer une entente d'engagement - indiquant que les règlements et procédures établis sont compris et sont respectés - est signée par les parents utilisateurs des services de garde durant le plan de réouverture progressif.

5.20 Le non-respect des règlements

Les familles qui ne respectent pas, par deux fois, les règlements n'ont plus accès au centre et leur place est donnée à une autre famille.

Les employés qui ne respectent pas, par deux fois les règlements, sont remplacés par d'autres éducateurs.

**Mise à jour 12 juin, 2020*

Phase 2: début le vendredi 12 juin 2020

Les lignes directrices sur la désinfection, distanciation sociale restent les mêmes que celles de la phase 1, à l'exception :

- Les garderies et les services avant/après école peuvent opérer avec **30 personnes par groupe**.
- Si un programme utilisant des séparateurs, des demi-murs ou des barrières temporaires, peuvent opérer mais les groupes ne doivent pas se mélanger.
- Les personnes qui voyagent hors province ne doivent pas s'isoler lors de leur retour.